



LISTE DES AIDES A LA CREATION ET REPRISE D'ENTREPRISE

Préambule

Avertissement :

Ce document recense les principales aides à la création et reprise d'entreprise. Il constitue un outil pertinent. Cependant, cette liste n'est pas exhaustive et peut subir des modifications.

Attention :

Certaines aides doivent être demandées impérativement avant la création ou la reprise de l'entreprise. Toutes les aides ne sont pas cumulables. Aussi, nous vous conseillons de questionner directement les organismes concernés.

Sites internet à consulter (en complément de cette liste) :

- www.aides-entreprises.fr : liste des aides aux petites entreprises en France
- www.vendee.fr/conseil-général/guide-subventions : liste des aides économiques du Conseil Général
- www.adie.org : association pour le Droit à l'Initiative Economique
- www.semaphore.cci.fr : ensemble des dispositifs d'aides à la création

Légende:

(C): Aide destinée aux créateurs

(R) :Aide destinée aux repreneurs



La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée met à la disposition des porteurs de projet un dispositif complet de formations, d'informations et de solutions d'accompagnement.

Contact : CCI Vendée - tel. 02.51.45.32.00 ou 02.51.45.32.21 ou 02.51.45.32.27



LES AIDES CONDITIONNEES PAR VOTRE SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

ACCRE (AIDE AUX CHOMEURS CREATEURS OU REPRENEURS D'ENTREPRISES)- (C+R)

Bénéficiaires :

- ✚ Les demandeurs d'emploi indemnisés ou susceptibles de l'être,
- ✚ Les demandeurs d'emploi non indemnisés, ayant été inscrits 6 mois au cours des 18 derniers mois au Pôle Emploi,
- ✚ Les bénéficiaires de l'allocation temporaire d'attente (ATA)
- ✚ Les bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS),,
- ✚ Les bénéficiaires du RSA
- ✚ Les personnes remplissant les conditions pour bénéficier de contrats "emploi jeune" ⁽¹⁾ ainsi que ceux embauchés dans le cadre de ce dispositif et dont le contrat de travail a été rompu avant son terme,
- ✚ Il s'agit :
 - des jeunes âgés de 18 à 26 ans (sans autre condition)
 - ainsi que les jeunes âgés de 26 à moins de 30 ans qui n'ont pas travaillé pendant une période suffisamment longue pour s'ouvrir des droits aux allocations chômage ou qui sont reconnues handicapés
- ✚ Les licenciés de leur entreprise en difficulté (dans le cadre d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire) et qui souhaitent la reprendre,
- ✚ Les personnes physiques créant une entreprise implantée au sein d'une zone urbaine sensible (Quartier Les Forges et Quartier Les Pyramides),
- ✚ Les bénéficiaires du Complément de Libre Choix d'Activité (CLCA).

Remarque : le dossier de demande d'aide rempli doit être déposé lors du dépôt du dossier d'immatriculation et ou, au plus tard, dans les 45 jours suivant la date du dépôt du dossier d'immatriculation.

Aide :

- ✚ Exonération de charges sociales pendant un an (sauf CSG, CRDS, retraite complémentaire obligatoire et CFP). Prolongation de 2 ans si régime fiscal de la micro entreprise. Demande à faire auprès des différentes caisses 1 mois avant la date anniversaire.

Contact : pour le dépôt du dossier :

Centre de Formalités des Entreprises de la CCI Vendée – 16 rue Olivier de Clisson
85002 La Roche sur Yon Cedex - (02.51.45.32.22)

NACRE (NOUVEL ACCOMPAGNEMENT POUR LA CREATION ET LA REPRISE D'ENTREPRISE)

Cette opération est financée par l'Etat

Cette aide se demande dans le département de résidence du créateur

Bénéficiaires

- ✚ les demandeurs d'emploi indemnisés ou inscrits au Pôle Emploi depuis six mois,
- ✚ les personnes les plus éloignées de l'emploi
- ✚ les personnes de 50 ans et plus inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi
- ✚ les jeunes de 18 à 25 ans orientés par le service public de l'emploi
- ✚ les salariés qui reprennent leur entreprise en redressement ou liquidation judiciaire

Retrouvez la liste détaillée des personnes éligibles à NACRE sur www.entreprises.gouv.fr/nacre

Aide :

Un accompagnement personnalisé qui regroupe du conseil en pré et post-cr ation/reprise et une aide financi re.
3 phases dans le dispositif :

- phase 1 : aide au montage du projet
- phase 2 : appui pour le financement du projet
- phase 3 : appui au d veloppement de l'entreprise

Contact : CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA VENDEE – ESPACE ENTREPRENDRE
T l. : 02.51.45.32.00 – 02.51.45.32.21 – 02.51.45.32.27.
Mail : espace.entreprendre@vendee.cci.fr

Retrouvez  galement la liste de tous les organismes accompagnateurs : www.drtefp-paysdelaloire.travail.gouv.fr
(liste des op rateurs d'accompagnement NACRE)

ADIE (ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE) – (C)

B n ficiaires :

- ✚ Demandeurs d'emplois, b n ficiaires du R.S.A ou salari  avec un projet de cr ation, ou install s depuis moins de 5 ans et n'ayant pas acc s au cr dit bancaire.

Aide :

- ✚ Microcr dit d'un montant maximum de 10 000   dont 'un pr t d'honneur de 5 000   pouvant donner droit en compl ment   une prime de la R gion et du Conseil G n ral de la Vend e. Le pr t Adie n'est pas cumulable avec un pr t bancaire. Accompagnement propos  aux b n ficiaires de l'aide Adie apr s la cr ation et cela sur toute la dur e du microcr dit soit 30 mois maximum .

Contact : ADIE – n  vert 0800.800.566 - 8 rue Ren  Coty – BP 747 – 85018 LA ROCHE SUR YON
St phane RAPHALEN – T l : 06.07.97.92.31

PRCE-J (PRIME REGIONALE A LA CREATION D'ENTREPRISE « JEUNES » ET « SOLIDAIRES ») - (C+R)

B n ficiaires :

- ✚ Les jeunes  g s de 18   moins de 26 ans,
- ✚ Les b n ficiaires de revenus de solidarit ,
- ✚ Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans.

Aide :

- ✚ Obligatoirement accompagn e d'un financement solidaire : pr t d'honneur ou garantie : jusqu'  3 000   par jeune cr ateur en fonction du montant du pr t ou de la garantie

Contacts :

R gion des Pays de la Loire, Direction du D veloppement Economique et de la Recherche
Mme PALIERNE : 02.28.20.56.30
FONDES Pays de la Loire – Antenne Vend e – 8 rue Ren  Coty – BP 747 – 85018 La Roche sur Yon
Pamela CHEVILLON - T l. : 0.230.300.436
A.D.I.E – St phane RAPHALEN – T l. : 06.07.97.92.31

PDCE-J (PRIME DEPARTEMENTALE A LA CREATION D'ENTREPRISE – POUR LES JEUNES) - (C)

B n ficiaires :

- ✚ Cr ateurs d'entreprise ex-nihilo de moins de 26 ans (  la date d'immatriculation),
- ✚ Toute activit  sauf activit s de d bits de boissons, professions lib rales et des activit s li es   l'exportation,
- ✚ Pour les soci t s, le jeune cr ateur doit avoir un mandat de gestion et d tenir au moins la moiti  du capital,
- ✚ Ad quation de la formation du jeune   l'activit  pr vue dans le projet,
- ✚ Viabilit   conomique du projet,
- ✚ Justification d'un stage   la cr ation d'Entreprise ou d'un accompagnement,
- ✚ Le r gime fiscal de la micro entreprise est exclu.

Aide :

- ✚ 2 400 € pour le jeune créateur
- ✚ +1 200 € si présence d'un conjoint collaborateur
- ✚ L'aide est calculée sur les investissements HT

Contact : Conseil Général - Service des Aides Economiques – Micheline LEBLANC tél. : 02.51.44.26.06
aides.eco@vendee.fr

AGEFIPH (ASSOCIATION DE GESTION DU FONDS POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPEES) - (C+R)

Bénéficiaires :

- ✚ Personnes handicapées bénéficiaires de la loi de 10 juillet 1987 créant ou reprenant une entreprise. Ces personnes doivent être inscrit en qualité de demandeurs d'emploi et apporter un cofinancement de 1525€ au minimum.
- ✚ Toutes les formes juridiques sont acceptées, y compris le statut d'auto-entrepreneur.

Aide :

- ✚ Subvention forfaitaire de 6000 €.

Contact : Pôle Emploi puis AGEFIPH - Délégation Régionale Pays de la Loire - tél. : 0811.37.38.39

*Remarque : le dossier de demande d'aide doit être déposé impérativement **avant** la création ou la reprise*

F.G.I.F. (FONDS DE GARANTIE A L'INITIATIVE DES FEMMES) - (C+R)

Caution bancaire

Bénéficiaires :

- ✚ Les femmes assurant en titre et en fait la responsabilité de l'entreprise quels que soient la forme juridique et le secteur d'activité : entreprises créées ou reprises depuis moins de 5 ans. Limite de la garantie : **70 % du prêt** (dans la limite de 27 000 € de garantie). Le montant de prêt éligible doit être au minimum de 5.000€. Durée du prêt : entre 2 et 7 ans. Cette garantie interdit toute caution personnelle et solidaire.

Contact : FONDES Pays de la Loire – Antenne Vendée – 8 rue René Coty – BP 747 – 85018 La Roche sur Yon
Pamela CHEVILLON - Tél. : 0 230 300 436

FAG (FRANCE ACTIVE GARANTIE) – (C+R)

Caution bancaire

Bénéficiaires :

- ✚ Demandeurs d'emploi et emplois précaires
- ✚ Bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS, ...)
- ✚ Habitants des quartiers « politique de la ville » (Les Forges, Les Pyramides)
- ✚ Créateurs s'installant ou habitant dans les quartiers « politique de la ville » (Les Forges, Les Pyramides)

Aide :

- ✚ Création : garantie bancaire jusqu'à 65 % du montant du prêt, montant plafonné à 30500€..
- ✚ Reprise ou développement : garantie bancaire jusqu'à 50% du montant du prêt. La durée du prêt doit être au minimum de 6 mois. La durée de la garantie est de 5 ans maximum.

Contact : Fonds de Développement Solidaire – membre du réseau France Active
Mme CHEVILLON – Tél. : 0 230 300 436

ARCE - VERSEMENT DES ALLOCATIONS CHOMAGE SOUS FORME DE CAPITAL – (C+R)

Bénéficiaires :

- ✚ Demandeurs d'emploi indemnisés par le pôle emploi, porteurs d'un projet de création ou de reprise d'une entreprise, **ayant obtenu l'ACCRE.**

Aide :

- ✚ Versement correspondant à 45% du reliquat de droits à l'assurance chômage sous forme de capital. Ce capital sera versé pour moitié lors de l'immatriculation de l'entreprise et pour moitié, 6 mois après le début d'activité. Il n'est pas possible de cumuler cette aide avec le maintien de ses allocations chômage pendant les premiers mois de son activité.

Contact : POLE EMPLOI– Tél 39.49

MAINTIEN DES ALLOCATIONS CHOMAGE EN CAS DE CREATION D'UNE ENTREPRISE - (C+R)

Bénéficiaires :

- ✚ Demandeurs d'emploi indemnisés par le pôle emploi, porteurs d'un projet de création ou de reprise d'une entreprise.

Aides :

- ✚ Maintien des allocations chômage si la rémunération du dirigeant ne dépasse pas 70% de sa rémunération antérieure (attention aux éventuels réajustements).

Contact : POLE EMPLOI – Tél 39.49

EXONERATION DES COTISATIONS SOCIALES AU PROFIT DES CREATEURS SALARIES

Bénéficiaires :

- ✚ les salariés créateurs d'une entreprise,
- ✚ les bénéficiaires de l'allocation parentale d'éducation (APE).

Aides :

- ✚ Exonération des charges sociales au titre de l'activité indépendante du chef d'entreprise pendant les 12 premiers mois de l'activité (sauf CSG,CRDS et retraite complémentaire)

- ✚ Contacts : RSI – 44952 NANTES cedex 9

☎ 02.28.07.35.35 Mail : contactpaysdelaloire.le-rsi.fr site : www.le-rsi.fr

Pour en bénéficier, elles doivent adresser une demande d'exonération par courrier simple à chaque organisme social dont elles relèvent au titre de l'activité indépendante :

- pour les commerçants et artisans : au RSI (au titre de la maladie, des allocations familiales et de la vieillesse)
- pour les professions libérales : au RSI (au titre de la maladie), à l'Urssaf (au titre des allocations familiales) et à la caisse d'assurance vieillesse dont le professionnel libéral dépend.

Cette demande doit être formulée à l'issue des 90 premiers jours d'activité et avant l'expiration de la période d'exonération. Toutefois, il est recommandé d'effectuer cette démarche dès l'immatriculation de l'entreprise.



LES AIDES CONDITIONNEES PAR VOTRE LIEU D'IMPLANTATION

EXONERATIONS FISCALES (IMPOT SUR LES BENEFICES, CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE, TAXE FONCIERE)

Contact : Direction des Services Fiscaux, Mlle BARBEREAU - correspondant Entreprises Nouvelles –
tél. : 02.51.45.11.16
(hors statut auto-entrepreneur)

AIDES AUX COMMERCES EN MILIEU RURAL - (C+R)

Bénéficiaires :

- ✚ Les créateurs ou repreneurs d'un commerce ou d'une activité de services situés dans une commune rurale de moins de 3 500 habitants (ou situés dans les communes associées : voir conseiller de la CCI pour cette notion) et,
- ✚ Le commerce doit être le seul existant dans sa catégorie sur la commune d'implantation et,
- ✚ L'activité doit répondre à la notion de services nécessaires aux besoins de la population et,
- ✚ L'activité doit figurer dans la liste des codes NAF (à vérifier auprès des conseillers de la CCI).

Aide :

- ✚ 30 % du montant HT des dépenses subventionnables, aide plafonnée à 9 000 €. Possibilité de majoration de la subvention de 10% si le créateur ou repreneur a au plus 39 ans. Exemple de dépenses subventionnables : achat et pose d'équipements immobiliers par nature ou par destination, travaux de mise aux normes imposés par les services vétérinaires, travaux d'embellissement de la façade commerciale.

Contacts : Conseil Général – Service des Aides Economiques – Micheline LEBLANC - tél. : 02.51.44.26.06
C.C.I. Vendée – Espace Entreprendre - Tél : 02.51.45.32.00

AIDES DES COLLECTIVITES LOCALES - (C+R)

Aide :

- ✚ Soit pour subventions,
- ✚ Soit pour avance remboursable : Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie,
- ✚ Soit pour exonération de contribution économique territoriale,
- ✚ Soit pour aide en matière de locaux.

Contact : Mairie de la commune concernée.

LES PLATESFORMES FRANCE INITIATIVE DE VENDEE (VOIR CARTE EN ANNEXE)

L'apport personnel doit être équivalent au montant du prêt sollicité. Le parrainage ainsi que le recours à un prêt bancaire sont obligatoires

INITIATIVES NORD OUEST VENDEE (INOV) - (C + R)

Bénéficiaires :

- ✚ Entreprises créées ou reprises depuis moins de 6 mois sur les cantons de ST. GILLES CROIX DE VIE, CHALLANS et PALLUAU. Toutes activités sauf libérales, médicales et paramédicales et saisonnières. Pour les reprises : impératif moins de 5 salariés et plan financement <200 000 € euros.

Aide :

- ✚ Prêt d'honneur de 1 500 € à 7 600 € au taux de 0 % pour une durée de 1 à 5 ans.

Contact : Initiatives Nord Ouest Vendée (Inov) – Mme PASQUIER Cindy
tel. : 02.51.26.94.38 – E-mail : contact@inov85.fr
18 Rue des Artisans – ZI de la Bégaudière - 85800 Saint Gilles Croix de Vie

SUD-VENDEE INITIATIVE - (C+R)

Bénéficiaires :

- ✚ Entreprises créées ou reprises depuis moins de 3 ans ayant des activités industrielles, artisanales, commerciales ou de services à l'entreprise sur le territoire.

Aide :

- ✚ Prêt d'honneur de 3 000 à 20 000 € au taux de 0 % selon l'apport personnel

Contacts :

- ✚ Communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte : Mme PRAUD ou Melle LEBOSSETIER-
tél. : 02.28.13.04.57.
- ✚ Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise - Mme VERGER – tél. : 02.51.50.48.80
- ✚ Communauté de Communes de l'Hermenault - Melle CHASSIN - tél. : 02.51.00.17.76
- ✚ Communauté de Communes de la Châtaigneraie – M. DE LA BONNELLIERE - tél : 02.51.69.61.43
- ✚ Communauté de Communes Pays de Ste Hermine – Mme MOUSSET - tél 02.51.97.89.42
- ✚ Communauté de Commune des Isles du Marais Poitevin- Mme LUCAS – tél. 02 51 56 70 88
- ✚ Communauté de Commune des Pays de la Mer- Mme GUERIN – tél 02 51 97 64 64
 - Mairie de Puyravault – tél. 02 51 28 61 99
 - Mairie de Nalliers – tél. 02 51 30 70 34

ETIC 85 INITIATIVE

Bénéficiaires :

- ✚ Entreprises créées ou reprise depuis moins de 3 ans ayant des activités dans l'industrie, l'artisanat, le commerce et les services, ou exploitant des ressources naturelles.

Aide :

- ✚ Prêt d'honneur jusqu'à 23 000 € au taux de 0 %.

Contact : Etic 85 Initiative – Pépinière d'Entreprises - 8 rue René Coty – BP 747 – 85018 la Roche sur Yon
-tel. : 02.51.94.59.31 – fax : 02 51 46 08 96 - contact@etic85.fr

Contact des 6 comités locaux :

PAYS YONNAIS INITIATIVE	Mme Françoise CONTOU	02 51 08 88 00
VIE ET BOULOGNE INITIATIVE	Melle Anne PONTRUCHET	02 51 31.60.09
OCEAN MARAIS DE MONTS	Melle Aude BIGNARD	02 51 58 07 89
ILE D'YEU INITIATIVE	M. Vincent GIRARD	02 51 59 45 45
PAYS DES OLONNE INITIATIVE	Mme Carine GEFFROY	02 51 96 88 88
ILE DE NOIRMOUTIER INITIATIVE	Mme Sandra GUILLAUMIE	02 51 35 23 55

VENDEE BOCAGE INITIATIVE - (C+R)

Bénéficiaires :

- ✚ Entreprises créées ou reprises depuis moins de 3 ans ayant des activités dans l'industrie, l'artisanat, le commerce et les services sur le Pays du Bocage Vendéen (voir carte)

Aide :

- ✚ Prêt d'honneur de 2 000 € à 10 000 € au taux de 0 % sur 3 à 5 ans.
- ✚ L'apport personnel doit être équivalent au montant du prêt sollicité.

Contact :

Vendée Bocage Initiative – tél. 02 51 43 87 25
vendee.bocage.initiative@orange.fr – vendee-bocage-initiative.org
2 rue Jules Vernes – BP 8 – 85250 ST. FULGENT

Communauté de Communes du Pays du Pouzauges – François PAPIN – 02 51 57 14 23
Communauté de Communes du Pays des Essarts – Alexandra DESRE – 02 51 62 95 62
Communauté de Communes du Pays des Herbiers – Séverine POLLET – 02 51 66 82 27
Communauté de Communes du Canton de Mortagne sur Sèvre – François de TARONI – 02 51 63 06 06
Communauté de Communes du Canton de ST. Fulgent – Régis PERRIN – 02 51 43 81 61
Communauté de Communes Terres de Montaigu - Stéphanie BAFFOU – 02 51 46 45 45
Communauté de Communes du Canton de Rocheservière – Adeline JAFFRAY – 02 51 94 99 94



LES AIDES CONDITIONNEES PAR VOTRE SECTEUR D'ACTIVITE

LES AIDES LIEES AUX ACTIVITES TOURISTIQUES – (C+R)

Bénéficiaires :

- ✚ Hébergements touristiques (hôtels, résidences de tourisme, campings).

Contacts : Comité Départemental du Tourisme - Service Développement tel. : 02.51.44.26.27
Conseil Général de la Vendée-Service Tourisme et Cadre de Vie tel. : 02.51.44.26.36
Région Pays de la Loire – Aménagements et filières touristiques tel. : 02 28 20 56 51

AIDES AU COMMERCE DE BIENS CULTURELS – (C+R)

Bénéficiaires :

- ✚ Le propriétaire du magasin de biens culturels (livres, CD, etc).

Aide :

- ✚ Le taux d'intervention ne peut excéder 30% du montant des dépenses subventionnables HT pour les dépenses d'investissement relatives aux aménagements intérieurs et à l'acquisition d'équipements professionnels et 40% pour les dépenses relatives à la sécurisation du local d'activité.
- ✚ Autres conditions : nous consulter.

Contact : DRAC (Direction Régionale des affaires Culturelles) – tel 02.40.14.23.72

PRCESP (PRIME REGIONALE A LA CREATION D'ENTREPRISE DE SERVICES A LA PERSONNE) - (C)

Bénéficiaires :

- ✚ Entreprises de moins d'un an immatriculées au registre des sociétés ou des métiers, n'étant pas détenues à plus de 25% par une ou plusieurs personnes morales (activités éligibles : cf Loi relative au développement des services à la personne)

Aide :

- ✚ 1 500 € par emploi créé en CDI (au minimum 100 Heures/MOIS) sur 3 ans, à concurrence de 30 emplois (dirigeant inclus)

Contact : Région des Pays de la Loire, Direction du Développement des actions Economique, Innovations et International.
Mme MARCHAND : 02.28.20.56.23
www.paysdelaloire.fr - PRCESP

PDCEA - PRIME DEPARTEMENTALE A LA CREATION ET A LA REPRISE D'ENTREPRISE ARTISANALE (C+R)

Bénéficiaires :

- ✚ Créateurs et repreneurs d'entreprises artisanales,
- ✚ Titulaire d'un brevet de maîtrise ou équivalent ou 5 ans d'expérience professionnelle dans le même métier (3 ans avec un CAP/BEP),
- ✚ Disposer d'une compétence managériale,
- ✚ En cas de création : aide réservée aux projets créateurs au minimum d'un emploi (dirigeant exclu) dans un délai de 5 ans : conjoint collaborateur, travailleur non salarié actif dans l'entreprise ou contrat en CDI équivalent temps plein,
- ✚ En cas de reprise, aide réservée aux repreneurs situés dans des communes de moins de 10 000 habitants,
- ✚ Exclusion des cas assimilés à une extension d'activité ou bénéficiaires d'une aide départementale dans les 5 dernières années,
- ✚ Régime de la micro-entreprise exclu.
- ✚ Viabilité économique du projet.

Aide : non cumulable avec les autres dispositifs départementaux.

- ✚ En cas de création : 1 200 € +1 200 € par emploi créé dans la limite de 3 (dirigeant exclu) – plafond 4 800 €
- ✚ En cas de reprise : 2 400 € +1 200 € par emploi maintenu ou créé dans la limite de 3 – plafond 6000 €.

Contact : Conseil Général – Service des Aides Economiques – Micheline LEBLANC – tel. : 02.51.44.26.98



LES AIDES CONDITIONNEES PAR LA CREATION D'EMPLOI

AIDES A L'EMBAUCHE - (C+R)

Contact : POLE EMPLOI – Tél 39.49

FONDS REGIONAL DE GARANTIE – (R)

Bénéficiaires

- ✚ Opérations de reprise de PME quelque soit leur forme juridique dans les secteurs de l'industrie, des services à l'industrie, de l'innovation, de l'artisanat, BTP, transport, commerce de gros, de l'hôtellerie de tourisme.

Aide

- ✚ Garantie à hauteur de 35% du montant du prêt en abondement de la garantie accordée par SOFARIS OSEO-BDPME. Plafond total de la garantie 70% sur un montant maximal d'encours de crédit de 500 000 €. L'attribution de l'aide relève de la co-décision de SOFARIS OSEO-BDPME et de l'exécutif régional.

Contacts : OSEO BDPME - tel : 02.51.72.94.00 - Région Des Pays de la Loire - tel : 02.28.20.56.09

PRCE - INDUSTRIE (PRIME REGIONALE A LA CREATION D'ENTREPRISE INDUSTRIELLE) - (C)

Bénéficiaires:

- ✚ Entreprises créées en Pays de la Loire sous forme sociétaire et immatriculées depuis moins de 6 mois (registre du commerce et des sociétés et/ou répertoire des métiers), n'étant pas détenues à plus de 25% par une ou plusieurs personnes morales.

Conditions :

- ✚ Projet économiquement viable prévoyant la création sous 5 ans, et en équivalent temps plein, d'au moins 5 emplois (dirigeant inclus) en contrat à durée indéterminée. Ces versements interviennent sous réserve d'un apport en fonds propres (capital social et/ou comptes courants bloqués, réserves bloquées) à hauteur du versement concerné.

Aide :

- ✚ Prime de 3 000 euros par emploi, à concurrence de 10 emplois (dirigeant inclus, lorsque celui-ci ne détient qu'un seul mandat de gestion). Ce montant pourra être porté à 5 000 euros pour les emplois qualifiés dans les entreprises innovantes (l'avis de l'ANVAR sera sollicité)

Contact : Région des Pays de la Loire – tel : 02.28.20.56.37 M. DRUART

PDCE (PRIME DEPARTEMENTALE A LA CREATION ET A LA REPRISE D'ENTREPRISE) - (C+R)

Bénéficiaires :

Cette prime s'adresse aux entreprises sous forme sociétaire (y compris EURL),

- ✚ Créateurs d'entreprises (1^{er} projet),
- ✚ Repreneurs d'entreprises,
- ✚ Exclusion des cas assimilés à une extension d'activité
- ✚ Activités éligibles : industrie, artisanat de production, services aux entreprises y compris transport et logistique

Aide :

- ✚ Prime variable en fonction du nombre d'emplois CDI (dirigeant exclu) créés en 5 ans et en équivalent temps plein :
 - 6 000 € pour 5 emplois
 - 7 200 € pour 6 emplois
 - 8 400 € pour 7 emplois
 - 9 600 € pour 8 emplois
 - 10 800 € pour 9 emplois
 - 12.000 € pour 10 emplois et plus

Contact : Conseil Général – Service des Aides Economiques – Micheline LEBLANC – tel. : 02.51.44.26.06
E-Mail : aides.eco@vendee.fr

RESEAU ENTREPRENDRE VENDEE - (C+R)

Bénéficiaires :

- ✚ Création ou reprise d'une entreprise quel que soit le secteur d'activité, créant au moins 5 emplois en CDI dans les 3 à 5 premières années.

Aide :

- ✚ Prêt d'honneur sans garantie de 15 000 € à 50 000 € à la condition d'un apport équivalent au montant du prêt souhaité.

Contact : tel. : 02.51.41.29.13
Responsable : M. BILLION Olivier
vendee@reseau-entreprendre.org



LES AUTRES AIDES

P.C.E. (PRET A LA CREATION D'ENTREPRISE) - (C)

Bénéficiaires:

- ✚ Toutes les entreprises (personnes physiques ou morales), en phase de création (n° SIREN attribué), quel que soit leur secteur d'activité (sauf agriculture, intermédiaires financiers, promotion et location immobilière), et n'ayant pas encore bénéficié d'un financement long (égal ou supérieur à 2 ans). Les entrepreneurs ne peuvent être déjà installés dans une autre affaire ou contrôler une autre société.
- ✚ Il accompagne obligatoirement un concours bancaire à plus de 2 ans (financement de matériel, véhicule...) d'un montant minimum de 2 à 3 fois le montant du PCE, pour financer une assiette plus large du projet.
- ✚ Il finance en priorité les besoins immatériels de l'entreprise: constitution du fonds de roulement, frais de démarrage...
- ✚ Il est obtenu soit directement auprès de votre banque ou d'un établissement financier, soit avec l'appui d'un réseau d'aide et d'accompagnement à la création d'entreprise.

Aide:

- ✚ Prêt de 2000 à 7000 € sur 5 ans avec un différé de remboursement de 6 mois. Le remboursement s'effectue par
- ✚ échéances mensuelles. Le taux PCE est aligné sur celui du prêt bancaire. Prêt sans garantie, ni caution personnelle.

Contact: Banque du Développement des PME (OSEO BDPME Nantes : 02.51.72.94.00)

AIDE AU CONSEIL - (C+R)

Bénéficiaires :

- ✚ Créateurs
- ✚ Repreneurs d'entreprise
- ✚ Exclusion des cas assimilés à une extension d'activité
- ✚ Activités éligibles : essentiellement l'industrie, l'artisanat et les services aux entreprises

Aide :

- ✚ Avant la création ou la reprise : subvention correspondant à 100 % du coût TTC de la prestation, dans la limite de 5 000 €, moyennant une participation financière du porteur de projet de 150 €. Exemple de prestations : étude approfondie de faisabilité économique et technique, étude de marché, etc.
- ✚ Après la création ou la reprise (dans la limite de 2 ans suivant la création ou la reprise) : subvention correspondant à 50 % du coût HT de la prestation. Exemple de prestations : politique commerciale, tableaux de bord financiers et de gestion, etc.
- ✚ Le cumul des 2 aides ne peut excéder 15 000 €.

Contact : Conseil Général – Service des Aides Economiques – tel. : 02.51.44.26.06



LES FONDATIONS ET CONCOURS

CREAVENIR OCEAN - (C)

Bénéficiaires :

- ✚ Créateurs uniquement, dans les secteurs d'activités suivants: l'industrie, le service aux entreprises et l'artisanat de production et/ou innovant (exclusion du commerce de proximité).

Aide :

- ✚ Prêt d'honneur d'un montant maximum de 7 600 € au taux de 0% (autres financements du CMO : Océan Participations - interventions en capital ou en fonds propres).

Contact : Mme CASSANT Jocelyne - tel. : 02.51.47.59.08

**LES CONSEILLERS DE LA CCI VOUS ACCUEILLEN
ET VOUS CONSEILLEN.**

Espace Information & Formalités

16, Rue Olivier de Clisson - BP 49
85002 LA ROCHE SUR YON Cedex

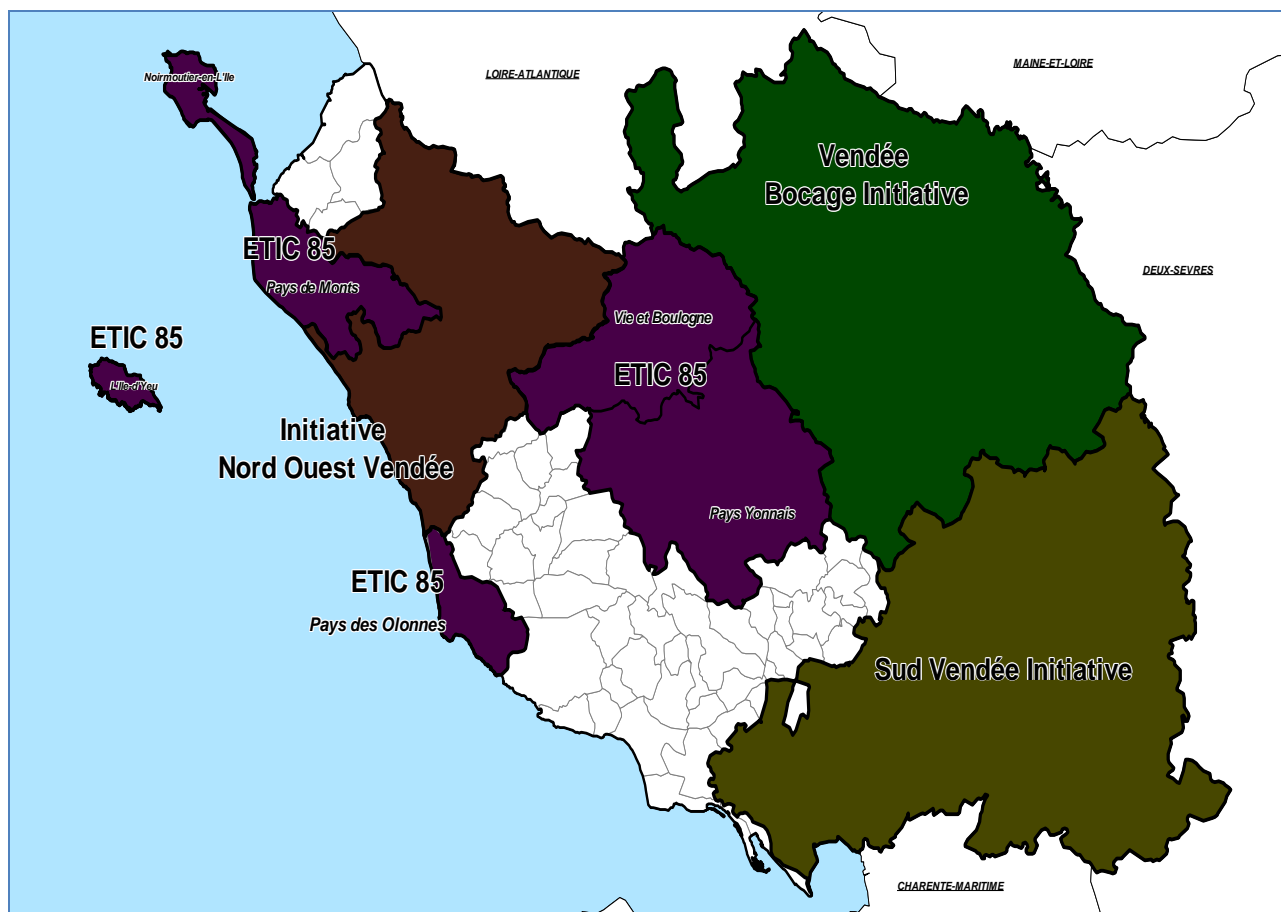
☎ : 02.51.45.32.00 – 02.51.45.32.21 – 02.51.45.32.27

Site Internet : www.vendee.cci.fr

E-mail : espace.entreprendre@vendee.cci.fr

Antenne de Challans 1 rue Owen Chamberlain Parc Tertiaire 3 85300 CHALLANS Tél : 02.51.93.41.48 Fax : 02.51.93.41.49 antenne.challans@vendee.cci.fr	Antenne de Fontenay 19 rue Georges Clémenceau 85200 FONTENAY LE COMTE Tél : 02.51.50.11.95 Fax : 02.51.69.38.39 antenne.fontenay@vendee.cci.fr	Antenne des Herbiers 8 rue Nationale 85500 LES HERBIERS Tél : 02.51.67.97.63 Fax : 02.51.67.97.65 antenne.lesherbiers@vendee.cci.fr
--	--	--

Carte des Plate-formes d'Initiatives Locales



LISTE DES PLATEFORMES D'INITIATIVES LOCALES

VENDEE BOCAGE INITIATIVE		
BAZOGES-EN-PAILLERS	BEAUREPAIRE	BOUFFERE
BOULOGNE	BOURNEZEAU	CHAMBRETAUD
CHANTONNAY	CHAUCHE	CHAVAGNES-EN-PAILLERS
CHAVAGNES-LES-REDOUX	CUGAND	LA BERNARDIERE
LA BOISSIERE-DE-MONTAIGU	LA BRUFFIERE	LA COPECHAGNIERE
LA FLOCELLIERE	LA GAUBRETIERE	LA GUYONNIERE
LA MEILLERAIE-TILLAY	LA MERLATIERE	LA POMMERAIE-SUR-SEVRE
LA RABATELIERE	LA VERRIE	LE BOUPERE
LES BROUZILS	LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR	LES EPESSES
LES ESSARTS	LES HERBIERS	LES LANDES-GENUSSON
L'HERBERGEMENT	L'OIE	MALLIEVRE
MESNARD-LA-BAROTIERE	MONSIREIGNE	MONTAIGU
MONTOURNAIS	MORMAISON	MORTAGNE-SUR-SEVRE
MOUCHAMPS	POUZAUGES	REAUMUR
ROCHESERVIERE	ROCHETREJOUX	ST-ANDRE-GOULE-D'OIE
ST-ANDRE-TREIZE-VOIES	ST-AUBIN-DES-ORMEAUX	STE-CECILE
STE-FLORENCE	ST-FULGENT	ST-GEORGES-DE-MONTAIGU
ST-GERMAIN-DE-PRINCAIY	ST-HILAIRE-DE-LOULAY	ST-HILAIRE-LE-VOUHIS
ST-LAURENT-SUR-SEVRE	ST-MALO-DU-BOIS	ST-MARS-LA-REORTHE
ST-MARTIN-DES-NOYERS	VENDEE BOCAGE INITIATIVE	ST-MARTIN-DES-TILLEULS
ST-MESMIN	ST-MICHEL-MONT-MERCURE	ST-PAUL-EN-PAREDS
ST-PHILBERT-DE-BOUAINE	ST-PROUANT	ST-SULPICE-LE-VERDON
ST-VINCENT-STERLANGES	SIGOURNAIS	TALLUD-SAINTE-GEMME
TIFFAUGES	TREIZE-SEPTIERS	TREIZE-VENTS
VENDRENNES		

SUD VENDEE INITIATIVE		
ANTIGNY	AUZAY	BAZOGES-EN-PAREDS
BENET	BOUILLE-COURDAULT	BOURNEAU
BREUIL-BARRET	CEZAIS	CHAIX
CHEFFOIS	DAMVIX	DOIX
FAYMOREAU	FONTAINES	FONTENAY-LE-COMTE
FOUSSAIS-PAYRE	LA CAILLERE-SAINT-HILAIRE	LA CHAPELLE-AUX-LYS
LA CHAPELLE-THEMER	LA CHATAIGNERAIE	LA JAUDONNIERE
LA REORTHE	LA TARDIERE	LE LANGON
LE MAZEAU	LE POIRE-SUR-VELLUIRE	L'HERMENAULT
LIEZ	LOGE-FOUGEREUSE	LONGEVES
L'ORBRIE	MAILLE	MAILLEZAIS
MARILLET	MARSAIS-SAINTE-RADEGONDE	MENOMBLET
MERVENT	MONTREUIL	MOUILLERON-EN-PAREDS
MOUZEUIL-SAINT-MARTIN	NIEUL-SUR-L'AUTISE	OULMES
PETOSSE	PISSOTTE	POUILLE
PUY-DE-SERRE	ST-AUBIN-LA-PLAINE	ST-CYR-DES-GATS
STE-GEMME-LA-PLAINE	STE-HERMINE	ST-ETIENNE-DE-BRILLOUET
ST-GERMAIN-L'AIGUILLER	ST-HILAIRE-DES-LOGES	ST-HILAIRE-DE-VOUST
ST-JEAN-DE-BEUGNE	ST-LAURENT-DE-LA-SALLE	ST-MARTIN-DE-FRAIGNEAU
ST-MARTIN-DES-FONTAINES	ST-MARTIN-LARS-EN-STE-HERMINE	ST-MAURICE-DES-NOUES
ST-MAURICE-LE-GIRARD	ST-MICHEL-LE-CLOUCQ	ST-PIERRE-DU-CHEMIN
ST-PIERRE-LE-VIEUX	ST-SIGISMOND	ST-SULPICE-EN-PAREDS
ST-VALERIEN	SERIGNE	THIRE
THOUARSAIS-BOUILDROUX	VELLUIRE	VIX
VOUVANT	XANTON-CHASSENON	
ETIC 85 INITIATIVE		
NOIRMOUTIER EN L'ILE	L'EPINE	LA GUERINIERE
AIZENAY	AUBIGNY	BEAUFOU
BELLEVILLE-SUR-VIE	CHAILLE-SOUS-LES-ORMEAUX	CHATEAU D'OLONNE
DOMPIERRE-SUR-YON	FOUGERE	LA BARRE-DE-MONTS
LA CHAIZE-LE-VICOMTE	LA FERRIERE	LA GENETOUZE
LA ROCHE-SUR-YON	LANDERONDE	LE PERRIER
LE POIRE-SUR-VIE	LE TABLIER	LES CLOUZEUX
LES LUCS-SUR-BOULOGNE	LES SABLES D'OLONNE	L'ILE-D'YEU
MOUILLERON-LE-CAPTIF	NESMY	NOTRE-DAME-DE-MONTS
OLONNE SUR MER	ST-DENIS-LA-CHEVASSE	ST-FLORENT-DES-BOIS
ST-JEAN-DE-MONTS	SALIGNY	SOULLANS
THORIGNY	VENANSAULT	BARBATRE
INITIATIVES NORD OUEST VENDEE (INOV)		
BREM-SUR-MER	BRETIGNOLLES-SUR-MER	COEX
COMMEQUIERS	GIVRAND	LA CHAIZE-GIRAUD
L'AIGUILLON-SUR-VIE	LANDEVIEILLE	LE FENOILLER
NOTRE-DAME-DE-RIEZ	ST-GILLES-CROIX-DE-VIE	ST-HILAIRE-DE-RIEZ
ST-MAIXENT-SUR-VIE	ST-REVEREND	CHALLANS
LA GARNACHE	FROIDFOND	BOIS DE CENE
SALLERTAINE	CHATEAUNEUF	
PALLUAU	APREMONT	LA CHAPELLE PALLUAU
SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON	GRAND LANDES	MACHE
SAINT PAUL MONT PENIT	SAINT ETIENNE DU BOIS	FALLERON